



Tennis-Club

MONTHÉY

Le tennis club Monthey ainsi que la commune de Monthey font appel à l'esprit sportif de tous les utilisateurs pour qu'ils observent le présent règlement établi dans le but de permettre à chacun une utilisation satisfaisante des installations.

ART 1. Accès sur les courts

L'accès est ouvert au public sur réservation ou inscription à la buvette. Les utilisateurs doivent s'annoncer auprès de la buvette avant d'accéder sur le court. L'heure de jeu doit être payée à l'avance. Pour les membres titulaires d'un abonnement, les terrains doivent être réservés avant d'entrer sur le court.

ART 2. Réservation

La réservation des courts s'effectue au moyen du système de réservation par Internet www.tennislibre.com ou à la buvette. La réservation est obligatoire avant le début de chaque heure de jeu. Les réservations doivent être au nom des joueurs et **non transmissible**.

En cas d'empêchement, la réservation **doit être annulée dès que possible**. Une réservation non honorée 10 minutes après l'heure de jeu sera annulée et le court à nouveau libre.

Le joueur qui se fera attraper à jouer sur un court sans avoir réservé en son nom et payé son heure de jeu au préalable se verra sanctionner. Il devra régler un montant de **50.- d'amende au club en plus de l'heure de jeu**. Par ailleurs, la sanction sera similaire pour le joueur qui aura prêté son nom et son code sur tennislibre afin qu'une tierce personne effectue une réservation en son nom.

En cas de récidive, le club se réserve le droit d'exclure le ou les joueur(s) concerné(s).

ART 3. Durée de jeu

La durée de jeu est de 55 minutes, les 5 dernières minutes sont consacrées à ranger, **passer la traine et le balais de ligne** afin laisser libre le court pour les utilisateurs suivants.

ART 4. Murs d'entraînement

Les murs d'entraînement sont ouverts au public. Tout utilisateur doit laisser l'emplacement dans l'état où il l'a trouvé.

ART 5. Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent porter une tenue appropriée pour le tennis et des chaussures propres au profil adapté. Un comportement courtois est requis et il est interdit de jouer torse nu.

ART 6. Propreté

Les joueurs sont tenus de respecter la propreté des courts. Il est interdit de fumer et de manger sur les courts de tennis. Les boissons alcoolisées sont également interdites. Pour éviter le transport de sable à l'extérieur les chaussures seront nettoyées avant de sortir du court.

ART 7. Dégâts

Les installations doivent être maintenues en bon état. Les dégâts éventuels doivent être signalés à la buvette ou au comité.

ART 8. Enfants

Les parents ou adultes désignés sont responsables de leurs enfants.

ART 9. Objets

Le tennis club n'est pas responsable des objets ou valeurs laissés dans l'enceinte des courts de tennis ou dans les vestiaires. Les objets trouvés sur les courts de tennis peuvent être déposés à la buvette.

Les vélos ou tous autres moyens de locomotion sont parqués à l'extérieur de l'enceinte du tennis club aux emplacements mis à disposition par la commune de Monthey.

ART 10. Animaux

Les chiens sont interdits sur la surface de jeu. Ils doivent être tenus en laisse aux abords des infrastructures sportives.

ART 11. Travaux d'entretien

Un court inutilisable sera signalé par le tennis club. Le personnel d'entretien des courts pourra, en tout temps, si nécessaire, intervenir et écourter le temps de jeu afin de procéder à l'entretien ou à la fermeture des courts. Un bon pour une nouvelle heure gratuite sera alors remis aux utilisateurs par le comité.

ART 12. Compétences et sanctions

En cas d'infraction, le personnel du tennis club de Monthey a la compétence de faire respecter le présent règlement. Tout abus ou violation du règlement peut entraîner la suspension du jeu, voire l'exclusion de l'enceinte du tennis.

ART 13. Modification du règlement

Le tennis club se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps.

Le présent règlement entre en vigueur le 18 mars 2019. Il annule et remplace toute instruction ou note de service antérieure à ce sujet.

Monthey, le 17 mars 2019

Pour le comité du tennis club, David Stojilkovic, président

